



D.2018.12.12.9.9

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

9 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**9.9 - Autorisation de contracter un prêt d'un montant de 50 millions d'euros auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux du SMTC (Tisséo-Collectivités)**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Dans le cadre du financement des travaux inscrits au PDU pour 2018, le SMTC doit faire appel pour partie à l'emprunt.

Monsieur le Président rappelle que le montant des investissements pour l'année 2018 est estimé à 140 millions d'euros.

Pour financer ces investissements jusqu'à la fin de l'année, le SMTC a procédé à une large consultation auprès de 17 établissements bancaires.

- Crédit Mutuel
- Caisse d'Epargne
- CA-CIB – Groupe Crédit Agricole
- Crédit Agricole TOULOUSE
- Banque populaire Occitanes
- Caisse des dépôts et Consignation
- Société générale
- LCL Banque des Institutionnels
- La Banque Postale
- Deutsch Bank
- NATIXIS
- BNP Paribas
- HSBC France
- HELABA
- Crédit Foncier
- Deutsche Pfandbriefbank
- Royal Bank of Scotland

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre de la Banque Postale pour conclure une convention de prêt aux conditions suivantes :

- Montant : 50 000 000 EUR maximum
- Date de Remboursement Final : 01/01/2034
- Amortissement du Concours : Annuel linéaire
- Taux d'Intérêts :
 - Taux fixe : 1,34 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Périodicité de Paiement des Intérêts : Annuel
- Commission d'Engagement :
 - . 0,07 % pour un prêt de 50 M €
- Remboursement autorisé moyennant une indemnité actuarielle (calculée selon les conditions de marché).

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DECIDE de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 50 000 000 € (cinquante millions d'euros) destiné au financement des investissements 2018 du SMTc (Tissé-Collectivités) dans le cadre de son PDU dans les conditions citées ci-dessus.

ARTICLE 2 : AUTORISE le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la convention.

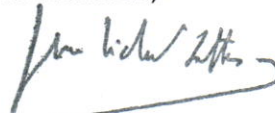
ARTICLE 4 : AUTORISE son Président à signer la convention de crédit susvisée et tout autre document nécessaire à la conclusion et à l'exécution de ladite convention.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES